

**M A I R I E**  
DE  
**FIGANIÈRES**

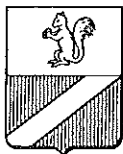
B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

figanieres@wanadoo.fr

<http://www.figanieres.com>

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2017**

B.CHILINI, A. BROSSE, Ch. AUBOIN-LEROY, G. CONSEIL,  
G. CONTE, V. CROMBET, M.O. DEBEUSSCHER,  
E. ESCAILLAS, J. GAUTTIER, R. GIROUX, H. HELLAL,  
A. LAUGIER, R. LEQUEUX, M.J. MAUREL, A. OSTORERO,  
A. REBOURG, R. RENGER, M. SOAVE, G. TACAILLE,  
B. THOMAS

Excusés: C. COLLOMBAT pouvoir à E. ESCAILLAS,  
E. MIMIS pouvoir à Ch. AUBOIN-LEROY

Secrétaire de séance : M.J. MAUREL

L'an 2017, le 3 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 27 avril 2017

Date d'affichage de la convocation : 27 avril 2017

**Délibération n° 041-2017 Analyse du Conseil municipal des avis des PPA à l'élaboration du PLU**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 mars 2014 portant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et ouvrant la concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2016 donnant acte à Monsieur le Maire du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables organisé dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2016 arrêtant le PLU,

Vu les avis des personnes publiques associées (PPA) sur le projet arrêté du PLU,

Monsieur le Maire explique qu'au vu des avis des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, il semble nécessaire d'apporter un certain nombre de réponses et d'informer la population des suites que la commune entend donner aux demandes de corrections du document, de compléments d'informations...

Monsieur le Maire présente le tableau annexé à la présente délibération et propose au Conseil municipal de formuler les réponses qui sont inscrites dans la dernière colonne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de formuler les réponses aux avis des personnes publiques associées, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération et de donner suite aux avis des PPA après enquête publique comme précisé dans les annexes de la présente délibération,

DIT que la présente délibération ainsi que le tableau seront annexés au dossier d'enquête publique,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une transmission au Représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00*

Le Maire,



Les Membres du Conseil Municipal,